

## **Soins Palliatifs dans le service de Pneumologie CHU Dijon-Bourgogne**

Si le patient ne peut plus recevoir de traitement spécifique de son cancer, lorsqu'il n'est pas possible de l'opérer et lorsqu'il n'est pas possible non plus de faire une chimiothérapie ou une radiothérapie, alors il peut être soigné dans le cadre des soins palliatifs. La décision de soins palliatifs est prise avec les médecins, le patient et sa famille. La mise en place des soins palliatifs ne signifie pas que le patient ne recevra plus de traitement. Il sera soigné pour traiter tous les symptômes qu'il pourrait avoir dans le cadre de sa maladie. Cela ne signifie pas non plus que le patient doit être hospitalisé. Un patient en soins palliatifs peut tout à fait être à son domicile avec des traitements et des soins adaptés. Si l'hospitalisation est nécessaire il pourra être pris en charge dans le service de Pneumologie. L'équipe médicale et para-médicale est formée à ces soins. Les soins de supports sont poursuivis et la psychologue est présente pour accompagner les patients ou les familles qui le souhaitent. Le service de Pneumologie travaille également beaucoup en interaction avec le service de soins palliatifs du CHU (la Mirandière). Les patients en soins palliatifs peuvent donc être pris en charge dans le service de pneumologie ou à la Mirandière. Ceci est décidé à chaque fois en accord avec le patient et sa famille et les médecins.